



Commission des affaires culturelles
et de l'éducation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MISSION FLASH SUR LES SUITES DONNÉES AU RAPPORT DE MM. ERIK ORSENA ET NOËL CORBIN SUR LES BIBLIOTHÈQUES

Le rapport confié par la ministre de la Culture, Mme Françoise Nyssen, à MM. Erik Orsenna, de l'Académie française, et Noël Corbin, inspecteur général des affaires culturelles, publié en février 2018, a créé un véritable élan pour les bibliothèques et pour la lecture.

Construit autour de deux idées, « ouvrir plus » et « offrir plus », il a été suivi de plusieurs mesures importantes mises en œuvre à travers le « plan bibliothèques », lequel s'est articulé avec des mesures qui existaient déjà, comme les contrats territoire-lecture, en démultipliant leurs moyens.

En moyenne, chaque Français habite à moins de 20 minutes à pied d'une bibliothèque, premier équipement culturel de proximité, première porte d'entrée vers la culture en France.

La mission flash s'est attachée à voir ce qui avait été fait, à la suite du rapport Orsenna, ce qui devait être poursuivi et ce qui restait à faire.

Elle a auditionné un large panel des personnes qui œuvrent pour la lecture en France : bibliothécaires - qu'ils exercent au sein des bibliothèques municipales, départementales ou universitaires, collectivités territoriales, associations de bénévoles, administrations, éditeurs, libraires, salons du livre et M. Erik Orsenna.

Elle formule une dizaine de propositions pour poursuivre et étendre cet élan en faveur de la lecture.

Voir [ici](#) la vidéo de la réunion de la commission du 24 mars 2021

Voir [ici](#) l'intégralité de la communication de
Mmes Aurore Bergé et Sylvie Tolmont



Rapporteure
[Mme Aurore Bergé](#)
Députée des Yvelines
(La République en Marche)*



Rapporteure
[Mme Sylvie Tolmont](#)
Députée de la Sarthe
(Socialistes et apparentés)

MARS 2021

Ouvrir plus

Le rapport Orsenna a eu un effet d'accélérateur indéniable

Si les bibliothèques peuvent bénéficier de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour financer l'extension de leurs horaires depuis 2016, elles se sont toutefois peu saisies de cette faculté avant la publication du rapport Orsenna en 2018, dont l'une des recommandations phare était d'ouvrir plus.

A la suite de ce rapport a été lancé le plan « Bibliothèques », qui a considérablement abondé la DGD – Bibliothèques, consacrant 8 millions d'euros à l'extension des horaires. Reconduits chaque année depuis, ces crédits ont permis à ce jour de financer 440 projets d'extension des horaires, pour une ouverture hebdomadaire supplémentaire moyenne de 8h30 par projet.

Les horaires ont pu être étendu le dimanche, en soirée, ou sur d'autres créneaux en fonction des besoins locaux, bénéficiant à 11 millions d'habitants, dont 36 % dans des communes prioritaires (politique de la ville, revitalisation rurale ou « cœur de ville »).

Poursuivre et étendre la dynamique

Afin que l'élan ne retombe pas, il faut veiller à maintenir le niveau des crédits dans les prochaines lois de finances, notamment en crédits de paiement, et à pérenniser l'accompagnement de l'Etat au-delà des cinq années de financement de la DGD – Bibliothèques, car les mesures prises par les communes pour ouvrir plus continueront d'engendrer d'importantes dépenses, essentiellement salariales.

En outre, la situation peut encore être améliorée dans certains territoires. Les conseillers lecture des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) doivent jouer un rôle de sensibilisation et d'information sur les aides existantes auprès des acteurs locaux. L'accompagnement en ingénierie

qu'apportent les bibliothèques départementales aux bibliothèques territoriales est également fondamental, notamment en milieu rural. Leur rôle doit être inscrit dans la loi.

Enfin, concernant les bibliothèques universitaires, si elles ouvrent davantage depuis le lancement du plan « Bibliothèques ouvertes + » en 2016, les rapporteuses regrettent toutefois le manque de partenariats permettant de rapprocher lecture publique et lecture universitaire.

Un effort à accentuer et à concentrer dans certains territoires

Maintenir un maillage territorial dense dans les zones les plus fragiles est une nécessité, afin que tout citoyen ait accès à une bibliothèque. Cela vaut tant pour les zones rurales, où les bibliothèques bénévoles doivent pouvoir continuer à offrir leurs services, que pour les zones urbaines classées quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), qui devraient toutes disposer d'au moins une bibliothèque. Les contrats territoire-lecture (CTL) ont montré leur utilité en structurant des projets. 100% des quartiers « politique de la ville » doivent pouvoir en bénéficier.



*Médiathèque de Dunkerque**

Offrir plus

Contractualiser pour associer

Les missions et usages des bibliothèques se sont considérablement enrichis. Pour inciter les bibliothèques à être des « tiers lieux » toujours plus ouverts et inclusifs, les partenariats avec d'autres structures culturelles, sociales ou éducatives doivent être encouragés, notamment via les CTL.

Faire de la jeunesse une priorité

Le goût de la lecture se développant dès le plus jeune âge, il faut que chaque CTL comporte un volet jeunesse.

Les partenariats entre les bibliothèques et les acteurs de la petite enfance méritent d'être développés, en portant une attention particulière à l'accompagnement de la parentalité. Des dispositifs comme « Premières pages » ou « Des livres à soi » peuvent être étendus sur tout le territoire.

Si les liens entre bibliothèque et école sont anciens et consolidés, il faut également mettre à profit le temps périscolaire pour encourager les enfants à lire. Pour cela, les animateurs des centres périscolaires doivent être eux-mêmes sensibilisés à l'importance de la lecture et formés à lire et proposer des livres.

Rendre la lecture accessible à tous les publics

Offrir plus, c'est aussi offrir l'accès au livre à ceux qui n'ont pas la possibilité de se rendre dans les bibliothèques dans les mêmes conditions que les autres.

Le handicap ne doit pas être un frein à la lecture. Un portail national de l'édition adaptée, prévu pour 2023, devrait faciliter l'accès au livre des personnes malvoyantes ou présentant certains troubles cognitifs.

Quant à la lecture en prison, elle doit être une priorité de l'administration pénitentiaire, car elle favorise la réinsertion. Or, les associations œuvrant au développement de la lecture en prison disposent de moyens trop limités et l'accès des détenus aux bibliothèques pénitentiaires est très contraint.



*Médiathèque de Dunkerque**

Mieux exploiter les leviers du numérique

Depuis le milieu des années 2010, le prêt numérique en bibliothèque (PNB) s'est développé, rendant accessible le livre à des publics qui ne se déplacent pas en bibliothèque. Cependant, malgré la diversification de l'offre, il semble que le PNB représente souvent un coût important pour les bibliothèques et que les pratiques tarifaires des éditeurs manquent de transparence. Une réflexion sur la mutualisation du prêt numérique pourrait permettre de lever ces difficultés.

Mieux former

La transformation du métier de bibliothécaire doit s'accompagner d'une évolution des formations. À la suite du rapport Orsenna, le ministère de la Culture, le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et la Bibliothèque nationale de France ont signé une convention en 2018 pour définir les modalités d'accompagnement au

changement des bibliothèques territoriales.

Des Assises de la formation se tiendront en 2021 afin de dresser un bilan de l'évolution de la formation des professionnels et des bénévoles travaillant en bibliothèque territoriale.

Les propositions des rapporteuses

Ouvrir plus

- Prévoir un accompagnement transitoire pour les projets d'extension arrivant à échéance du financement au titre de la DGD – Bibliothèque, notamment en trouvant des relais de soutien locaux à travers les contrats territoire lecture (CTL).
- Généraliser le système de carte d'accès unique pour les bibliothèques territoriales et les bibliothèques universitaires.
- Créer un programme prioritaire de constructions de bibliothèques dans les QPV qui en sont dépourvus, en orientant spécifiquement le concours particulier de la DGD et les CTL sur ces projets.

Offrir plus

- À travers les CTL, prévoir des bonifications liées à la capacité à se tourner vers de nouveaux publics et évaluer les partenariats entre bibliothèques et acteurs du champ social. Chaque CTL doit comporter un volet jeunesse, en particulier petite enfance, et un volet accessibilité au handicap.
- Créer une signalétique commune pour marquer l'emplacement des bibliothèques partout en France.

- Intégrer la lecture dans les émissions grand public du service public audiovisuel.
- Inscrire dans la loi la compétence des départements en matière de lecture publique.
- Développer le livre numérique dans l'optique de l'accessibilité aux personnes handicapées et aux personnes empêchées.
- Faire de la lecture en prison une priorité, avec un responsable de l'accès à la culture et à la lecture dans chaque établissement pénitentiaire. Confier davantage de moyens et de responsabilités aux associations gestionnaires des bibliothèques en prison. Déployer des micro-folies dans les établissements pénitentiaires.

Mieux former

- Dans le cadre des Assises de la formation des bibliothécaires, orienter davantage le métier vers la médiation culturelle et sociale.
- Renforcer la formation des animateurs d'accueil périscolaire et intégrer dans le BAFA l'enjeu de la lecture publique.

*Crédits photos : David Nivière